



Fiche technique 001

COUPER LES BANDES DE BORDURE?

État au: Juin 2008

Flooright, la plate-forme d'information inter-associations pour l'industrie des revêtements de sol, s'engage pour la transmission des connaissances en matière d'artisanat des revêtements de sol de l'espace germanophone (Suisse, Allemagne, Autriche).

www.flooright.ch

Couper les bandes de bordure?

NON!

Le joint mur/bord produit par une bande de bordure est la combinaison d'un joint d'isolation phonique et d'un joint de dilatation!

Cette bande de bordure ne doit être coupée qu'après la pose du revêtement final, avant la pose de la plinthe ou de la bordure mur/bord.

Cela permet d'éviter:

- que les revêtements de sol, etc. soient posés directement sur les murs ou les éléments montants.
- que le matériau de jointoiement crée un joint entre le sol/dalle et le mur.
- que des matériaux en plâtre, des saletés et substances étrangères similaires pénètrent dans les joints de bordure.
- toute masse de remplissage ou de nivellement de pénétrer dans le joint de bordure.
- que les gaz ou vapeurs ascendants éventuels ne pénètrent dans le revêtement supérieur, mais qu'ils s'échappent par les joints de bordure.

Ce n'est qu'ainsi que la fonction de chape flottante et la fonction d'isolation phonique et/ou de joint de dilatation peuvent être garanties!

La plupart des offres exigent que la découpe ultérieure des bandes de bordure soit prise en compte. Cependant, selon la norme SIA V 753, version du 1^{er} août 2002, il s'agit d'une prestation qui doit être payée séparément.